Corrigé – Brevet 2025 – histoire-géographie-EMC – Antilles, Guyane

Analyser et comprendre des documents en géographie, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie *(20 pts)*

1. La carte met en évidence deux particularités des territoires ultramarins :

- **leur éloignement de la métropole** : ils se trouvent tous à plusieurs milliers de kilomètres de Paris, de 4 600 km pour Saint-Pierre-et-Miquelon à 19 000 km pour la Nouvelle-Calédonie et 19 500 km pour Wallis-et-Futuna ;
- **leur dispersion dans le monde** : ils sont répartis dans tous les océans, l'océan Atlantique (Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane), l'océan Indien (Mayotte, La Réunion), l'océan Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna) et jusqu'aux abords de l'Antarctique (Terres australes et antarctiques françaises, à 12 000 km).

On peut aussi relever que la plupart sont des **îles** ou des archipels : la Guyane est la seule exception, puisqu'elle se situe sur un continent.

2. La Guyane est située en **Amérique du Sud**, sur la côte nord-est du continent, au bord de l'**océan Atlantique**, à proximité de l'équateur. Elle a une frontière avec le **Brésil** à l'est et au sud (le document 2 évoque le pont sur l'Oyapock « entre la France et le Brésil ») et avec le Suriname à l'ouest. Le document 2 rappelle que c'est le « seul territoire continental d'Outre-mer ».

Par rapport à la métropole, elle se trouve à **7 100 km** au sud-ouest, de l'autre côté de l'océan Atlantique. Par rapport aux autres territoires ultramarins, elle est **proche des Antilles françaises** (Guadeloupe et Martinique, situées au nord-ouest de la Guyane, à 7 000 km de la métropole) et elle fait partie, avec elles et Saint-Pierre-et-Miquelon, des territoires de l'espace atlantique, les moins éloignés de la métropole. Elle est en revanche beaucoup plus proche de Paris que les territoires de l'océan Indien (La Réunion, 10 000 km) et surtout du Pacifique (Polynésie française, 16 000 km ; Wallis-et-Futuna, 19 500 km).

3. Le territoire guyanais et sa population sont marqués par de fortes inégalités :

- **une inégalité de peuplement entre le littoral et l'intérieur** : « 80 % des habitants sont regroupés sur une étroite bande littorale de 450 km de long », alors que le reste du territoire, « principalement forestier, est caractérisé par de très faibles densités de population » ;
- **des inégalités sociales** : « L'île de Cayenne abrite ainsi 23 des 32 quartiers prioritaires de la Guyane » et les taux de chômage sont élevés, « 19 % pour tous les actifs, mais 32 % pour les 18-29 ans », ce qui touche surtout les jeunes.

4. La Guyane dispose aussi de nombreux atouts :

- **une activité spatiale de premier plan** : l'agglomération de Kourou est « dynamisée par la présence du CSG », le Centre spatial guyanais d'où décolle la fusée Ariane, « dont l'activité représente 15 % du PIB du territoire » ;
- **un vaste territoire et un patrimoine naturel exceptionnel** : c'est « la deuxième plus grande région » française, couverte de forêt amazonienne, protégée par le « parc amazonien de Guyane » créé en 2007, qui « couvre 40 % du territoire » ;
- **une population jeune et en forte croissance** : c'est la région qui « possède la plus forte croissance démographique avec Mayotte » ;

- **des activités diversifiées sur le littoral** : « administration, BTP, activités portuaires, émergence du tourisme de croisière » ;
- **une ouverture régionale** : les « accords franco-brésiliens », les programmes européens Interreg et le « pont de l'amitié » inauguré en 2017 sur l'Oyapock ; la Guyane est même « un territoire attractif pour les pays voisins » grâce à son « niveau de développement élevé ».

5. Les territoires ultramarins doivent être aménagés en tenant compte de **contraintes qui leur sont propres**.

La première est l'**éloignement** de la métropole : 7 100 km pour la Guyane et jusqu'à 19 500 km pour Wallis-et-Futuna (document 1). Il rend ces territoires dépendants de la métropole, d'où viennent une grande partie des produits consommés, et renchérit le coût de la vie. Le document 2 rappelle que « le défi pour la collectivité est de parvenir à sortir de son isolement et de sa dépendance à l'égard de la métropole ». L'État finance donc des aides à la **continuité territoriale** (aides aux billets d'avion, dessertes aériennes et maritimes) et des infrastructures de transport : ports, aéroports. L'**insularité** ajoute une contrainte pour la plupart d'entre eux : la place manque, les liaisons sont coûteuses.

Ces territoires connaissent aussi des **difficultés économiques et sociales** plus fortes qu'en métropole : chômage élevé (32 % des 18-29 ans en Guyane), précarité, quartiers prioritaires, qui ont provoqué la crise sociale de 2017. Avec une forte croissance démographique, il faut construire des logements, des écoles, des hôpitaux et des routes. En Guyane, l'intérieur forestier est enclavé : certaines communes ne sont accessibles que par avion ou par pirogue sur les fleuves. L'aménagement doit en même temps **protéger un environnement fragile** (parc amazonien) et tenir compte des **risques naturels**, comme les cyclones et les séismes aux Antilles.

Enfin, ces territoires ont des atouts à valoriser et doivent s'**intégrer à leur environnement régional**. Les acteurs sont multiples : l'État, les collectivités territoriales (comme la collectivité territoriale de Guyane) et l'Union européenne, qui considère ces territoires comme des régions ultrapériphériques et les aide par des fonds européens et les programmes Interreg. Le pont sur l'Oyapock vers le Brésil en est un exemple, même si ses flux restent « limités : 100 voitures par jour ». L'aménagement ultramarin répond donc à des problématiques spécifiques : réduire l'isolement, rattraper les retards de développement et s'ouvrir sur les pays voisins.

> ⚠ **Piège.** À la question 2, il y a deux consignes : **localiser** (où est la Guyane dans le monde : continent, océan, pays voisins) puis **situer** (par rapport à la métropole et aux autres territoires ultramarins, avec les distances du document 1). Ne t'arrête pas à « en Amérique du Sud ».

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Exemple choisi : l'URSS de Staline. Plan : I. Un pouvoir absolu, aux mains d'un parti unique et d'un chef ; II. L'encadrement et la terreur ; III. Une économie et une société transformées par la force.

> Dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, plusieurs régimes totalitaires apparaissent. Un régime totalitaire veut contrôler l'ensemble de la société et même la pensée des individus. En URSS, après la mort de Lénine en 1924, Staline écarte ses rivaux, comme Trotski, exilé en 1929, et devient le seul maître du pays. Comment fonctionne le régime totalitaire qu'il met en place ?
>
> Tout d'abord, le pouvoir est concentré entre les mains d'un parti unique, le Parti communiste, et de son chef. Les élections n'offrent aucun choix et les libertés n'existent pas. Staline fait l'objet d'un véritable culte de la personnalité : la propagande le présente comme le « petit père des peuples » sur des affiches, des statues et dans les journaux. La presse, le cinéma et l'école diffusent l'idéologie communiste, et la jeunesse est encadrée dans des organisations comme les Komsomols.

> Ensuite, le régime repose sur la terreur. La police politique, le NKVD, surveille la population et arrête les opposants réels ou supposés. Pendant la Grande Terreur, en 1936-1938, les procès de Moscou éliminent d'anciens dirigeants et environ 700 000 personnes sont exécutées. Des millions de Soviétiques sont envoyés dans les camps de travail forcé du Goulag.
>
> Enfin, Staline transforme l'économie par la force. À partir de 1928, les plans quinquennaux développent l'industrie lourde. Dès 1929, la collectivisation forcée des terres regroupe les paysans dans des kolkhozes et des sovkhozes ; les koulaks, paysans jugés riches, sont déportés ou tués. Cette politique provoque en 1932-1933 une terrible famine, qui fait plusieurs millions de morts, surtout en Ukraine.
>
> Ainsi, l'URSS de Staline est un régime totalitaire fondé sur un parti unique, le culte du chef, la propagande et la terreur de masse. Il veut créer un « homme nouveau » au service du communisme, au prix de millions de victimes.

> 💡 **Astuce.** Le correcteur attend les caractéristiques d'un régime totalitaire : **un chef et un parti unique**, **la propagande et l'embrigadement**, **la terreur** (police politique, camps), **le contrôle de l'économie et de la société**. Tu peux aussi choisir l'Allemagne nazie (Hitler chancelier le 30 janvier 1933, parti nazi seul autorisé dès juillet 1933, SS et Gestapo, Jeunesses hitlériennes, lois de Nuremberg en 1935), mais alors ajoute l'antisémitisme d'État.

2. Exercice sur l'annexe

1. Noms des dirigeants :

- personnage n°1 : **Adolf Hitler** ;
- personnage n°2 : **Charles de Gaulle** (le général de Gaulle).

2. Hitler a été au pouvoir de **1933 à 1945** : il est nommé chancelier le 30 janvier 1933 et se suicide le 30 avril 1945. On écrit donc dans les parenthèses : (1933 - 1945).

3. a. La victoire électorale du Front populaire en France date de **1936** (élections législatives d'avril-mai 1936). On trace un trait entre le cadre et la graduation **1936** de la frise, et on entoure la date 1936.

3. b. La Seconde Guerre mondiale dure de **1939 à 1945** : on colorie ou on hachure la frise de la graduation 1939 à la graduation 1945, et on ajoute une légende (« Seconde Guerre mondiale »).

> ⚠ **Piège.** Sur cette frise, une date correspond à une graduation : fais partir ton trait exactement de 1936, et fais commencer ta bande à 1939 et finir à 1945, sans déborder sur 1938 ou 1946.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. L'affiche dénonce le **cyberharcèlement**, c'est-à-dire le harcèlement par le téléphone et les réseaux sociaux, et plus précisément la **diffusion de photos d'une personne sans son accord** : « Une photo c'est perso, la partager c'est harceler ». L'image le montre : au premier plan, une élève se tient debout, seule, les yeux sur son téléphone, tandis que derrière elle, sur un banc de la cour, trois élèves rient ensemble : on comprend qu'une photo d'elle circule et fait rire les autres. Le bas de l'affiche évoque les « images à caractère sexuel ».

2. Le harcèlement est un **délit**, c'est-à-dire une infraction jugée par le tribunal correctionnel et punie par la loi. L'affiche le rappelle : « Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende. » De plus, la loi du 2 mars 2022 a fait du **harcèlement scolaire** un délit spécifique, puni de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende, et jusqu'à dix ans de prison et 150 000 euros d'amende lorsque la victime se suicide ou tente de se suicider. Les mineurs peuvent être poursuivis, avec des peines adaptées à leur âge. Enfin, chacun a droit au respect de sa vie privée et de son image : diffuser la photo de quelqu'un sans son accord est interdit.

3. Les élèves de 6e du collège ont choisi de **réaliser une vidéo de sensibilisation au harcèlement**. Depuis la rentrée, neuf élèves ambassadeurs, de la 6e à la 3e, « la présentent à toutes les classes pour sensibiliser au harcèlement ». Ce sont donc des élèves qui s'adressent à d'autres élèves, ce qui rend le message plus proche d'eux.

4. Les élèves ambassadeurs, « spécialement formés », ont plusieurs rôles :

- **écouter** : « accueillir les élèves qui souhaitent parler parce qu'ils sont victimes ou même témoins d'une situation de harcèlement » ;
- **alerter les adultes** : « On les redirige ensuite vers un adulte capable d'agir, la conseillère principale d'éducation par exemple, ou des professeurs » ;
- **repérer les situations** : ils sont « capables d'aller vers un élève isolé dans la cour ».

Deux rôles suffisent.

5. *Discours rédigé (sans signature, sans nom d'élève ni d'établissement, pour respecter l'anonymat).*

> Chers camarades, Mesdames et Messieurs les professeurs,
>
> Je voudrais vous parler aujourd'hui d'un fléau qui touche chaque année des milliers d'élèves en France : le harcèlement scolaire. Le harcèlement, ce sont des moqueries, des insultes, des bousculades ou des mises à l'écart répétées, toujours contre la même personne. Aujourd'hui, il ne s'arrête plus à la sortie du collège : avec les téléphones et les réseaux sociaux, il suit la victime jusque chez elle, le soir et le week-end. Une photo partagée sans accord, un message humiliant dans un groupe de discussion, et c'est toute la vie d'un élève qui peut basculer : isolement, peur de venir en cours, décrochage, et parfois pire.
>
> Le harcèlement n'est pas un jeu. Il porte atteinte à la dignité de la personne et à la fraternité, qui est une valeur de notre République. C'est aussi un délit : depuis la loi du 2 mars 2022, le harcèlement scolaire est puni par la loi, et partager des images intimes d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et de 60 000 euros d'amende. Rire, liker ou transférer, c'est déjà participer.
>
> Nous pouvons tous agir. Je propose d'abord que des élèves volontaires réalisent, comme d'autres collèges l'ont fait, une vidéo de sensibilisation présentée dans toutes les classes. Nous pourrions aussi former des élèves ambassadeurs, qui écoutent les victimes et les témoins et les conduisent vers un adulte, et organiser un atelier sur le bon usage des réseaux sociaux et le droit à l'image. Enfin, affichons dans les couloirs les numéros d'aide gratuits, comme le 3020, et profitons de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, en novembre, pour que chaque classe réalise une affiche.
>
> Si vous êtes victime ou témoin, ne restez pas seul : parlez-en à un adulte. Se taire, c'est laisser faire. Ensemble, faisons de notre collège un lieu où chacun se sent en sécurité. Je vous remercie.

> 💡 **Astuce.** La consigne a deux parties : **dénoncer** le harcèlement (définition, conséquences, rappel de la loi) et **présenter des actions de sensibilisation**. Reprends les idées des deux documents (affiche, numéro 3020, vidéo, ambassadeurs) et ajoutes-en une de ton cru. N'oublie pas la forme du discours : adresse au public au début, formule de fin.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour la géographie, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit), 25 minutes pour l'EMC, et garde quelques minutes pour relire. L'annexe de la page 9 se rend avec la copie : remplis-la dès le début de l'exercice 2, c'est rapide et ce sont 6 points presque assurés (Hitler, de Gaulle, 1933-1945, 1936, 1939-1945).

En géographie, la question 5 demande tes connaissances : ne recopie pas seulement le document 2. Organise ta réponse autour des contraintes spécifiques (éloignement, insularité ou enclavement, retard de développement,

risques) et des réponses apportées (continuité territoriale, équipements, fonds européens, coopération régionale), en citant les distances du document 1.

Pour le développement construit, choisis le régime que tu connais le mieux (URSS de Staline ou Allemagne nazie) et ne mélange pas les deux. Le verbe « expliquez » exige de montrer **comment** le régime contrôle la population, avec des dates et des exemples précis, pas seulement une liste de caractéristiques.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).